

*Séance du 15 septembre 2022**Délibération n° 2022-114*

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 30 août 2022.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Denis BONNEAU, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Marie-MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Denis CLERGET, Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

## NOMENCLATURE ACTES

N° : 5.3	Thème : Désignation des représentants
----------	---------------------------------------

**Objet : Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération du 12 janvier 2009 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au SICTOM du secteur de Cérilly à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- VU** la délibération n°2020-87 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;

- VU** la délibération n°2021-141 BIS du conseil communautaire en date du 26 octobre 2021 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;
- VU** la délibération n°2021-165 du conseil communautaire en date du 07 décembre 2021 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;
- VU** la délibération n°2022-42 du conseil communautaire en date du 24 février 2022 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;
- VU** les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly ;

**Considérant** que les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly prévoient que le nombre de membres du comité syndical est porté à 24 pour la communauté de communes (24 titulaires, 24 suppléants) ;

**Considérant** la démission de Madame Françoise BOURGAIN ;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de Hérisson de modifier ses représentants ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'abroger la délibération n°2022-42 en date du 24 février 2022.

**Article 2 :** de proclamer en tant que représentants de la communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly, les conseillers suivants :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>Ainay-le-Château</i>	Madame Carole GUESSANT	Madame Annie GAUMET
	Monsieur Michel BOUILLOT	Monsieur Marc SIGNORET
<i>Braize</i>	Monsieur Didier BOUBET	Monsieur Raymond AUCLAIR
	Monsieur Sylvain DAUDON	Monsieur Jérémy BORDERIEUX
<i>Cérilly</i>	Monsieur Roger SOUCHAL	Monsieur Sébastien DENIZOT
	Monsieur Fabien THEVENOUX	Monsieur Stéphane DESFORGES
<i>Coulevre</i>	Monsieur Didier FREMILLON	Monsieur Bruno VERRIER
	Monsieur Sébastien FRIAUD	Madame Marie-Christine BERTOUX
<i>Hérisson</i>	Madame Stéphanie CUSIN-PANIT	Monsieur Philippe PERCHE
	Madame Josette DOURBIAS	Monsieur Denis BONNEAU
<i>Isle-et-Bardais</i>	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Monsieur Rodolphe DUCLUZEAU
	Madame Anne RENAUD	Madame Jeanine THEVENET
<i>Le Brethon</i>	Madame Sabrina CLAME	Monsieur Jean-Christophe DERET
	Monsieur Jean-Claude DUPECHOT	Monsieur Olivier LARAIZE
<i>Le Vilhain</i>	Madame Amandine COFFIN	Monsieur Jérôme CIVADE
	Monsieur Anthony VERHOEVEN	Madame Sabrina DUBOIS
<i>Saint-Bonnet-Tronçais</i>	Monsieur Didier REGRAIN	Madame Anne-Sophie LE FLECHE
	Madame Amandine GOZARD	Monsieur Dominique MAES

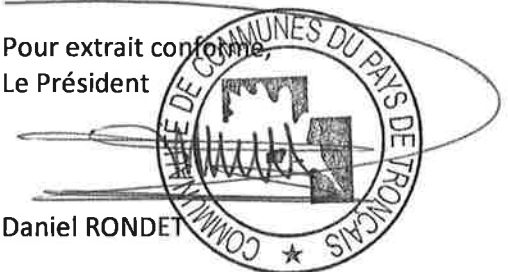
<i>Saint-Caprais</i>	Monsieur Bernard MOLLO	Monsieur Bernard de NICOLAY
	Madame Marie-Line CLAME	Monsieur Fabien GRANIER
<i>Theneuille</i>	Monsieur Yannick RASTOILE	Monsieur Didier MAZERON
	Monsieur Dominique GIRARDI	Monsieur Sébastien MEIGNIN
<i>Valigny</i>	Monsieur Alain BECQUART	Monsieur Dominique GOVIGNON
	Monsieur Bernard CHORGNON	Madame Marie MILLERAT-DALDIN

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 septembre 2022,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Daniel RONDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)